



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 mai 2024

LA FNSEA OBTIENT UN DELAI SUPPLEMENTAIRE POUR LA DECLARATION DES DOSSIERS PAC 2024

La FNSEA se félicite d'avoir obtenu auprès du ministère de l'Agriculture le report de la date butoir des déclarations PAC 2024 au 24 mai inclus.

En effet, la FNSEA, alertée par son réseau, a porté la nécessité de reconsidérer à titre exceptionnel l'échéance initiale fixée au 15 mai pour plusieurs raisons. D'une part, de nombreux dossiers PAC n'avaient pu être ouverts qu'avec trois semaines de retard. D'autre part, les difficultés de connexion à la plateforme de déclaration, et les retards dans les semis liés aux aléas climatiques ont entraîné des décalages dans les calendriers de déclarations PAC. Ce délai supplémentaire permet donc aux agriculteurs et à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches de s'acquitter sereinement de cette formalité et sans risque de pénalité de retard.

Rappelons qu'il est possible pour les demandeurs qui ont déposé dans les délais une déclaration signée, de la corriger dans le cadre du droit à l'erreur défendu par la FNSEA, même après le 24 mai.

Contacts Presse :

Antoine Giacomazzo / 07 78 11 69 86 / antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr